

# SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'EXPLOITATION DES TRANSPORTS URBAINS OUEST ETANG DE BERRE (13)

## EVALUATION ENVIRONNEMENTALE DU PDU OUEST ETANG DE BERRE

Maîtrise d'ouvrage : SMEGTU

Maîtrise d'oeuvre : **Even Conseil,**  
HORIZON CONSEIL, STRATIS,  
ACCESMETRIE

Prix : 29 475 € HT (Part Even)

Contact :  
Caroline VIAUX-CAMBUZAT,  
Directrice Etudes et Prospective  
04.88.93.00.62  
caroline.viauxcambuzat@smgetu.fr

Année : 2014 - En cours

### Descriptif de l'étude

Le Syndicat Mixte de Gestion et d'Exploitation des Transports Urbains (SMGETU) est situé dans le département des Bouches-du-Rhône, à l'ouest de l'étang de Berre. Situé à égale distance de Marseille, d'Aix-en-Provence et d'Arles, il se trouve au carrefour de deux axes de flux majeurs : l'un est/ouest entre l'Italie et l'Espagne, l'autre nord/sud reliant le nord de l'Europe à la Méditerranée.

Le principal enjeu du PDU est d'assurer un meilleur équilibre territorial, de proposer une offre plus équilibrée entre les différents modes de déplacement, et de remettre à niveau leur organisation, afin d'assurer le développement futur de l'agglomération. Il s'agit, à partir d'un diagnostic stratégique et de scénarii prospectifs, d'élaborer un projet en matière d'organisation de transports de personnes et de marchandises, de circulation et de stationnement en recherchant l'équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès, d'une part, et la protection de l'environnement et de la santé, d'autre part. L'objectif est de parvenir à un usage coordonné de l'ensemble des modes de déplacements et de promouvoir les modes les moins polluants et les moins consommateurs en énergie.

### Missions

La gestion des déplacements est une composante majeure de la performance environnementale des territoires. Un territoire durable est un territoire qui sait offrir à ces usagers des alternatives au « tout voiture » efficaces et concurrentielles en termes de coûts et de temps de déplacements.

En effet, les déplacements représentent une large part dans nos émissions de polluants et de GES. Et, outre les problématiques de réchauffement climatique, les émissions sont un véritable problème de santé publique (irritation des yeux, maladies du système respiratoire...). Cette thématique de la santé publique devient une question centrale dans l'aménagement du territoire.

Ainsi, l'évaluation environnementale revêt deux dimensions majeures : la recherche de la performance environnementale et l'évaluation des impacts du projet.

